

Conditions de participation à la compétition : Finale du Tour de France à Paris

1. Organisateur

Les organisateurs de cette compétition sont **Continental Reifen Deutschland GmbH**, Vahrenwalder Str. 9, 30165 Hannover / Allemagne (« Continental ») et **Delticom AG**, Brühlstraße 11, 30169 Hannover / Allemagne (« Delticom »).

2. Conditions de participation

Uniquement les personnes d'âge légal sont autorisées à participer à la compétition. Les employés de Continental et de Delticom ou de sociétés affiliées au sens du paragraphe 15 ff de la loi allemande sur les sociétés ainsi que les membres de leurs familles, de même que toutes autres personnes impliquées dans la conception et la réalisation de cette compétition sont exclus de toute participation. Le participant est responsable de l'exactitude de ses données personnelles et de ses coordonnées, en particulier ses adresses e-mail et postale. En prenant part à la compétition, le participant accepte ces conditions de participation. Les participations multiples ne sont pas permises pour cette compétition.

3. Période de compétition

La compétition se déroule du 4 avril 2018 au 6 mai 2018.

4. Prix

Le prix suivant sera mis en loterie entre tous les participants :

1 séjour à Paris (France) pour 1 personne comprenant un vol au départ de l'aéroport de votre choix, une visite de la finale du Tour de France aux Champs-Élysées, le gîte et le couvert du 28 juillet au 30 juillet 2018.

La loterie est organisée par Delticom. L'échange de prix n'est pas autorisé. Les prix ne peuvent être transférés ni payés en liquide. Chaque gagnant est responsable de sa propre condition physique. Les organisateurs n'assumeront aucune responsabilité pour la condition physique du gagnant lorsque celui-ci réclamera son prix.

5. Notification des gagnants

Les gagnants seront informés par mail peu après la loterie. Dans le cadre de la compétition, Continental et Delticom possèdent le droit d'envoyer les informations concernant les vainqueurs à leur partenaires de façon à faciliter l'annonce et la remise du prix. Si le gagnant ne contacte pas Delticom sous 1 semaine après avoir été informé de sa victoire, son droit au prix sera perdu sans remplacement possible. La date du séjour est fixée, cela signifie que le prix sera aussi perdu sans remplacement possible si le gagnant est dans l'incapacité de profiter du séjour à la date spécifiée précédemment.

6. Préparation du séjour

La préparation du séjour se fait uniquement par contact direct entre le gagnant et le partenaire ou un voyageur mandaté. Aucun droit à une date de séjour spécifique n'est disponible. Si le séjour n'est pas effectué à la date spécifiée par le partenaire de coopération ou le voyageur, le droit au prix sera alors perdu. Une fois la participation au séjour confirmée, le gagnant sera soumis à ces conditions de voyage par le voyageur. Le voyage d'aller le premier jour du séjour (aéroport, gare, etc.) est aux frais du gagnant. Il en va de

même pour tous les frais supplémentaires survenant pendant le séjour (minibar, téléphone, etc.). La valeur du séjour est basée sur la période aux prix de voyage les plus élevés et est ainsi sujette aux variations saisonnières et aux fluctuations des devises, en fonction de la date de mise à disposition et de jouissance du séjour.

7. Abus

En cas de suspicions que les chances de victoire aient été altérées suite à une manipulation ou autres moyens déloyaux, Continental et Delticom se réservent le droit d'exclure certains participants, de retirer ou de demander le retour de prix déjà répartis et de déterminer des gagnants de substitution.

8. Limites de responsabilité

Continental et Delticom ne sont pas responsables des interruptions techniques, en particulier des pannes de réseaux de télécommunication ou des ordinateurs. Continental et Delticom se réservent le droit d'interrompre ou de mettre fin à la compétition à tout moment sans annonce préalable et sans donner de raisons. Continental et Delticom ne sont pas responsables pour l'insolvabilité du partenaire et des conséquences en résultant vis-à-vis de l'opération et du traitement de la compétition. Continental et Delticom sont de plus uniquement responsables pour les dommages intentionnels, dus à une grave négligence ou à un manquement aux obligations principales liées à ce contrat ; cela ne s'applique pas aux atteintes à l'intégrité physique, la vie ou la santé.

9. Protection des données

Afin de participer à la compétition, le participant doit s'inscrire personnellement. L'inscription ne peut être faite par un tiers. En s'inscrivant, le participant reconnaît explicitement que Continental et Delticom possèdent le droit de stocker les informations nécessaires à la compétition le temps de celle-ci et, à des fins de conduite et d'opération de la compétition, de transmettre ces informations à leur partenaire respectif, qui sera alors à même de stocker les données personnelles le temps de la compétition. Les informations fournies par le participant pour cette compétition ne seront – sauf mention contraire explicite du participant – utilisées qu'à des fins de conduite de la compétition et seront par la suite supprimées et non transmises à des tiers. De plus, le participant accepte qu'en cas de victoire, son nom soit publié par Continental ou Delticom ou une société affiliée. Le participant possède le droit de retirer son consentement relatif au stockage de ses données et par là même retirer sa participation à la compétition en envoyant une déclaration écrite à **Delticom AG**, Brühlstraße 11, 30169 Hannover / Allemagne ou un e-mail à info@delti.com.

10. Divers

10.1 Il n'existe pas de droit d'appel.

10.2 Ces conditions de participation et l'ensemble de la relation légale entre les participants et Continental sont sujets à la loi de la République fédérale d'Allemagne exclusivement.

10.3 Dans l'éventualité où toute disposition de ces conditions de participation ne soit pas valide, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Au lieu de la disposition non valide, les dispositions en étant les plus proches en sens et en but la remplaceront. Cette règle s'appliquera dans l'éventualité où ces conditions de participation contiendraient une faille juridique non intentionnelle.

10.4 Le lieu de réalisation du contrat et la juridiction compétente exclusive sont Hanovre, sous réserve qu'un accord de ce type soit légalement admissible.